

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Ouragan Irma -
Versement d'une
subvention exceptionnelle
à la Croix Rouge
française**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur
ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI,
Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM,
Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES,
Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA,
Madame NASRI, Madame CLECH, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame
ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170928-17-F-02-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

N° DE DOSSIER : 17 F 02

OBJET : OURAGAN IRMA – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre dernier, l'ouragan Irma a frappé les îles françaises de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Cette catastrophe naturelle sans précédent a provoqué la destruction de 95% de ces territoires français d'Outre-mer.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite, à son échelle, s'inscrire dans l'élan de solidarité national qui se manifeste dans le pays à la suite du passage de l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ses habitants ont perdu en quelques heures la quasi totalité de leurs biens et vivent aujourd'hui dans des conditions de grande précarité. La situation commande d'agir vite et d'apporter aux populations sinistrées le secours et l'assistance d'urgence en attendant le temps de la reconstruction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 euros au profit de la Croix Rouge française dans le cadre de l'assistance d'urgence apportée aux victimes de l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

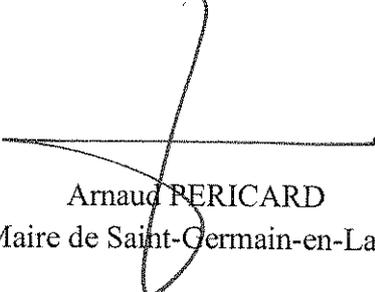
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 euros au profit de la Croix Rouge française dans le cadre de l'assistance d'urgence apportée aux victimes de l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye